



La prise en compte de la justice climatique et des droits humains dans la réponse à la COVID-19

The Networkwide Project on Environment & ESCR Réponse à la Crise COVID-19

Avril 2020

Ce document se base sur des discussions en ligne et des contributions écrites de plusieurs membres du projet sur l'environnement et les DESC lancé à l'échelle du réseau.

Suite à la crise de la COVID-19 et à la réponse qui y a été apportée, les membres ont mis en évidence des sujets de préoccupation fondamentaux dans le contexte de la justice climatique, droits environnementaux et des droits humains, ainsi que l'opportunité de réfléchir à ce que cette crise signifie en termes de promotion d'un cadre d'action sur le climat transformateur et fondé sur les droits.

Les membres ont souligné que plusieurs pays se sont servis de la crise pour réduire les mesures de protection environnementales et leur mise en application, ainsi que pour autoriser ou ouvrir la voie aux projets sur les énergies fossiles ou d'autres projets néfastes pour l'environnement.¹ Par exemple, aux États-Unis, l'Agence de protection de l'environnement a suspendu l'application des lois environnementales pendant la crise de la COVID-19. En réponse, **Amnesty International** a appelé les États-Unis à révoquer immédiatement la suspension de ces mesures de protection environnementales. Pendant ce temps, en Colombie, le gouvernement a ordonné la suspension de toutes les consultations en personne, les déplaçant vers des plateformes virtuelles, sapant ainsi le droit à la consultation et à la participation, avec des conséquences importantes pour les droits humains et les droits liés à l'environnement. **Le Comité Ambiental en Defensa de la Vida** est

¹ AIDA, Appel du groupe consultatif sur la justice climatique, 30 mars 2020 (qui cite des cas en Argentine et au Pérou) ; Forum-Asia, contribution écrite, 17 avril 2020 (qui cite l'affaiblissement des mesures de protection de l'environnement et la porte ouverte aux activités extractives des entreprises néfastes pour l'environnement aux Philippines) ; voir également la déclaration sur la COVID-19 du rapporteur spécial sur les droits de l'homme et l'environnement (en anglais) : <https://bit.ly/3emSjIT>



impliqué dans des actions de contestation concernant ces évolutions.² En Inde, le gouvernement a autorisé plusieurs projets d'infrastructure et de développement et propose des amendements visant à diluer le processus d'évaluation de l'impact environnemental.³ Dans un contexte similaire, il semble également que les lobbyistes d'entreprises, notamment du secteur pétrolier et gazier, invoquent la crise pour demander un soutien financier ainsi que la déréglementation, y compris dans le domaine du climat (par exemple, en reportant les augmentations prévues de la taxe fédérale sur le carbone), notamment aux États-Unis, au Canada et en Australie.⁴

En outre, les membres signalent qu'à la suite de la crise la répression des mouvements de protestation s'est intensifiée et les défenseurs des droits humains liés à l'environnement, confinés sur place et devenus une cible plus facile, sont davantage persécutés. Par exemple, comme noté par **Asociación Interamericana para la Defensa del Ambiente (AIDA)**, en Colombie, trois leaders sociaux ont été tués en une semaine après la mise en place des mesures de quarantaine. **Franciscans International (FI)** a décrit la répression violente par la police d'une manifestation pacifique organisée par une communauté affectée par des activités minières à Didipio, aux Philippines, au milieu d'un confinement communautaire renforcé. **FI** a également signalé qu'au Brésil, l'exploitation minière a été déclarée activité essentielle, ce qui leur permet d'empiéter davantage sur les territoires de l'Amazonie et indigènes, alors que les actions de protestation des communautés sont rendues impossibles.

Minority Rights Group International (MRG) a souligné le risque particulier posé par la COVID-19 pour les peuples autochtones, notamment en termes d'implications plus larges sur la santé, relevant que des proportions importantes des populations autochtones pourraient tomber malades ou être forcées à migrer, et que l'abandon de leurs terres coutumières peut présenter un

² *Comité Ambiental en Defensa de la Vida*, contribution écrite, 17/19 avril 2020 ; Selon Coordinadora Andina de Organizaciones Indígenas (CAOI), des consultations en ligne ont également été décrétées en Bolivie, appel du GT FDESC, 16 avril 2020.

³ *Nazdeek*, contribution écrite, 16 avril 2020. Voir également, Jacob Koshy, « Apex wildlife panel holds virtual conference, clears infra projects », *The Hindu*, 9 avril 2020, <https://bit.ly/2VcJfW6>

⁴ *Edie*, « Polluters see coronavirus as chance to lobby against climate policies », 3 avril 2020, <https://bit.ly/2XTuA4b>.



risque grave pour leurs droits humains, ainsi que pour la biodiversité et les solutions que les savoirs autochtones offrent à la crise climatique.

Les membres ont également mis en évidence l'apparition de narratifs problématiques célébrant l'amélioration temporaire de la qualité de l'air et la réduction des émissions, même si cela se fait au prix de la souffrance humaine (« les gens sont le virus »). En particulier, ces narratifs ne tiennent pas compte des personnes en situation de pauvreté, des migrants ou des communautés autochtones, entre autres, par exemple, en ignorant comment la mise en œuvre de certaines politiques publiques, comme le confinement sans préavis adéquat ni soutien approprié, a eu un impact sur les droits humains des plus vulnérables comme les travailleurs migrants à bas salaire en Inde. Ce genre de narratif pourrait contribuer à faire porter aux populations la responsabilité de la dégradation de l'environnement et du changement climatique et à détourner la responsabilité liée aux défaillances systémiques de nos systèmes politiques et économiques. Il pourrait également perpétuer le paradigme opposant l'être humain à l'environnement, ce qui pourrait conduire, selon **MRG**, à justifier davantage une approche de la conservation basée sur la construction de « forteresses » ou des pratiques similaires, menaçant les droits humains des populations vulnérables.

Alors que la COP26 a été annulée en raison de la crise de la COVID-19, les militants du climat et des droits humains appellent les États à poursuivre de manière urgente leur action en faveur du climat. Cependant, les réductions budgétaires inévitables résultant de la crise pourraient avoir un impact négatif sur la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national (CND) ou sur la probabilité d'une ambition climatique accrue de la part des pays et pourraient constituer un obstacle supplémentaire à la mise en œuvre de mesures conformes aux droits humains pour lutter contre la crise climatique. **Dejusticia** a indiqué que 2020 sera une année déterminante pour mettre à jour les engagements et que nous observons déjà les premiers signes d'un manque d'ambition, par exemple, dans la mise en œuvre des CND au Japon. Il existe un besoin soutenu de mener un plaidoyer stratégique et proactif visant la poursuite de l'action climatique, même face à cette crise.



Si cette crise a mis en lumière l'interconnectivité essentielle de notre existence, **Egyptian Association for Collective Rights (EACR)** signale que celle-ci met aussi clairement en évidence le fait que, sans une restructuration systémique importante, nous ne sommes pas en bonne position pour affronter une crise de cette ampleur, sans parler des crises multiples et aggravantes.

FIAN International, Asia Indigenous Peoples Pact (AIPP), FI et Nazdeek ont mis en lumière la manière dont la quête sans fin de la croissance économique et du profit pour quelques-uns a entraîné la déforestation, l'extraction, la dépossession des peuples autochtones et d'autres communautés locales, et la destruction de la biodiversité, ce qui a conduit à un contact avec la faune porteuse de nouvelles maladies et à la menace de futures pandémies. Ces constats ont été confirmés par des études. Il convient de mieux prévenir et gérer ces pandémies à l'avenir en s'attaquant à la crise environnementale et climatique avec l'urgence et la gravité qui s'imposent. La crise et la réponse à celle-ci, selon **Lok Shakti Abhiyan et Dejusticia**, révèlent et exacerbent également les inégalités systémiques et les vulnérabilités structurelles, dans et entre les pays, qui, dans de nombreux cas, sous-tendent aussi la crise climatique, dans laquelle les personnes les plus touchées sont souvent nos populations les plus vulnérables. Les membres ont souligné, comme des études l'ont démontré, que souvent les communautés les plus pauvres et les autres groupes marginalisés sont implantés à proximité des projets polluants et extractifs, entraînant des problèmes de santé respiratoire qui accroissent leur vulnérabilité à la COVID-19. **Global Initiative for Economic, Social and Cultural Rights (GI)** a relevé que, bien que nous ayons constaté depuis longtemps un retour de bâton à l'encontre des sciences, notamment en ce qui concerne le changement climatique, la crise pourrait avoir comme possible aspect positif une revalorisation de l'expertise scientifique et une plus grande ouverture à d'autres modes de vie (c'est-à-dire moins de voyages aériens), nous permettant ainsi de repenser l'investissement dans les infrastructures. Ces questions doivent être prises en compte dans le cadre de la planification d'une restructuration systémique d'après-crise, fondée sur les droits humains.

Compte tenu de l'ampleur de la crise et des impacts économiques inévitables en perspective, plusieurs membres ont souligné la nécessité de plaider pour et organiser vers un redressement juste



guidé par une approche féministe intersectionnelle, centré sur les communautés et les mouvements résistants, et éclairé par notre expérience collective à travers la crise.

Partners for Dignity and Rights a mené une réflexion sur les leçons que nous devrions tirer de cette crise. Premièrement, la solidarité sociale par le biais de la distanciation physique et le confinement sur place à travers le monde est essentiellement à l'origine d'une protection de l'humanité dans son ensemble. Deuxièmement, nous sommes en train de faire le constat de ce qui est indispensable dans notre économie. Les travailleurs essentiels qui maintiennent nos populations à flot sont principalement les fonctionnaires et les travailleurs à bas salaire des secteurs concernant les soins, le réseau alimentaire et les usines produisant les biens essentiels. Et ce qui est apparu comme essentiel - soins de santé, gouvernement, réseaux d'entraide et infrastructures communautaires - maintient également notre monde intact.

Ces leçons tirées de la COVID offrent un schéma directeur pour générer la résilience face à une catastrophe économique imminente et à la crise climatique en cours et soulignent l'importance des systèmes essentiels sur lesquels nous devons nous concentrer dans le cadre de tout processus de redressement. De nombreux membres ont constaté que la solidarité, façonnée par des alternatives impulsées par les communautés qui prennent en compte des écosystèmes entiers et sont basées sur les droits humains, peut nous faire passer d'une économie basée sur les énergies fossiles à une économie donnant la priorité aux personnes et à la planète plutôt qu'au profit. Dans ce contexte, nous devons, comme on le voit déjà, contrer la montée de l'autoritarisme et l'usage excessif de la force par les États dans le contexte de la crise. Mais ce combat pour un redressement juste est essentiel pour faire valoir les droits humains et protéger notre planète. Comme souligné par **AIPP**, « maintenir l'équilibre de la Terre nourricière et respecter le bien-être mutuel des êtres-humains et de la nature est une solution à long terme pour que la vie s'épanouisse sur la planète ».



Compte tenu de ce qui précède, nous appelons les États à:⁵

1. Veiller à ce que les réponses à la COVID-19 soient centrées sur les droits humains et environnementaux, guidées par les principes fondamentaux d'universalité, de participation, de transparence, d'égalité réelle et de responsabilité.

À court terme

- Respecter, protéger et réaliser tous les droits humains et environnementaux dans le cadre des réponses à la COVID-19. Toute restriction des droits doit être strictement nécessaire et limitée dans le temps pour faire face à la pandémie, légale, raisonnable, proportionnée et conforme aux normes internationales.⁶
- Assurer des mesures de protection supplémentaires en faveur de tous les défenseurs des droits humains et de l'environnement.
- Respecter et protéger le droit à la participation et, le cas échéant, un processus de consentement préalable, libre et éclairé des communautés et mouvements touchés, concernant toute prise de décision ayant une incidence sur leurs droits et intérêts.
- Révoquer, avec effet immédiat, la suspension des mesures de protection de l'environnement et de leur mise en application, à moins qu'elles ne soient strictement limitées au contrôle de la pandémie.
- Suspendre l'approbation des permis environnementaux et autres permis officiels concernant les projets de développement sensibles, sauf en cas de stricte nécessité visant à répondre à la crise, jusqu'à ce que les droits susmentionnés puissent être garantis de manière adéquate.

⁵ De nombreux membres ont apporté des contributions qui ont façonné ces demandes, notamment : Center for Economic, Social and Cultural Rights, AIDA, APLWD, AIPP, Dejusticia, Nazdeek Lok Shakti Abhiyan, FI, GI, Endorois Welfare Council, Just Associates, Partners for Rights and Dignity, EACR, Comité Ambiental en Defensa de la Vida, Front Line Defenders, Franciscans International, Human Rights Law Network, Forum Asia, World Forum of Fisher Peoples et MRG.

⁶ Pour plus d'informations, voir, par exemple, les déclarations liées à la COVID-19 publiées par le [Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations unies](#), la [Commission africaine des droits de l'homme et des peuples](#), la [Commission inter-américaine des droits de l'homme](#) et la [Cour inter-américaine des droits de l'homme](#)



À moyen et long terme

- Promouvoir et s'engager dans la coopération internationale dans le cadre de la crise de la COVID afin de concilier les priorités de santé publique avec le cadre relatif au changement climatique, le cadre d'action pour la biodiversité pour l'après 2020, les ODD et les obligations en matière de droits humains, en adoptant une approche des données et de la science fondée sur les droits humains pour éclairer la prise de décision publique.
- Veiller à ce que la mobilisation des ressources au niveau national au sein des pays donateurs en réponse à la crise de la COVID-19 ne soit pas utilisée comme prétexte pour réduire la coopération et l'assistance internationales, notamment en ce qui concerne les efforts financiers relatifs au climat, en faveur des pays en développement.
- Adopter des mesures juridiques et politiques pour mettre fin à l'influence négative des entreprises sur les droits humains et l'environnement, par exemple, en interdisant le lobbying des entreprises visant les politiques climatiques et les réglementations environnementales.
- Adopter des systèmes de protection sociale complets, qui respectent les obligations en matière de droits économiques et sociaux, pour répondre aux besoins si fortement démontrés par la crise de la COVID-19 et, de plus en plus, par la crise climatique.

2. Déployer stratégiquement les immenses ressources mobilisées pour le redressement afin de promouvoir et encourager une transition économique transformatrice visant à faire avancer les droits humains et la justice climatique

À court terme

- Donner la priorité aux personnes et à l'environnement par rapport à toute aide financière en réponse à la crise COVID-19. Cela vaut également pour l'assistance intermédiaire et à long terme.
- Ne pas fournir d'aide aux pollueurs et autres industries qui violent les droits environnementaux et humains, tout en assurant des transitions justes pour les travailleurs



et les communautés qui dépendent de ces industries. Cela s'appliquerait également à plus long terme.

À moyen et long terme

- Veiller à ce que les mesures de relance et de redressement économique, en particulier en ce qui concerne toute aide aux entreprises, soient conformes aux obligations en matière de droits humains et favorisent une transition juste et équitable vers une économie zéro carbone, basée sur le soin et la régénération.
- Mettre fin à la destruction écologique générée par l'agriculture industrielle, les industries extractives et l'urbanisation accélérée et transformer les systèmes alimentaires industriels en systèmes alimentaires sains, durables et justes, centrés sur des pratiques agro-écologiques et des innovations impulsées par les communautés.
- Travailler en coordination avec les institutions financières internationales pour annuler les dettes des pays à revenu faible et modéré afin de leur permettre de disposer d'une marge de manœuvre budgétaire pour faire face aux crises liées à la Covid-19 et à la crise climatique, et veiller à ce que toutes les politiques de prêt donnent la primauté aux obligations en matière de droits humains et de protection de l'environnement.

(Ce dossier a été finalisé le 21 avril 2020.)